

Lucciana, le 18 octobre 2024,

**PROCES VERBAL DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES
RECEPTION DE LISTES POUR L'ELECTION DE LA LIGUE CORSE DE TENNIS**

La commission Régionale des litiges de la Ligue Corse représentée par Mr Lido Gallo, Mme Martine Bernardi et Mme Marie-Louise Albertini, agissant en qualité de commission Régionale de surveillance des opérations électorales en vertu des articles 57 alinéa 3 des statuts et règlements de la Fédération française de Tennis.

Observe :

Que pour l'élection du Comité de direction de la ligue Corse, une liste composée de 24 membres a été régulièrement déposée au siège de la ligue Corse de tennis par :

Monsieur Medori Philippe, candidat tête de liste ;

Que son dossier était accompagné d'une profession de foi (article 44/5 des règlements administratifs des S & R de la FFT) ;

Que chaque candidat a rempli toutes les conditions prévues à l'article 43 des règlements administratifs des S & R de la FFT ;

Que la proportion Femmes/Hommes de la liste déposée est respectée ; (articles 42/2 et 44/6 des règlements administratifs des S & R de la FFT) ;

Que pour l'élection des délégués de la Ligue corse à l'Assemblée Générale de la Fédération Française de tennis, une liste composée d'un titulaire et d'un suppléant a été déposée ;

Que la liste déposée est complète et ne présente aucune irrégularité.

EN CONSEQUENCE,

La commission déclare :

Que la candidature est recevable et la valide à titre définitif (Article 57.2 des règlements administratifs des S & R de la FFT) :

Ordonne la publication horodatée de sa décision sur le site Internet de la Ligue Corse ;

Dit qu'elle sera également envoyée à la tête de liste par courrier électronique avec accusé de réception.

Voie de recours article 133 du RA :

La Commission Fédérale des Litiges connaît en dernier ressort de l'appel des décisions de la commission des litiges de la ligue.

Commission Fédérale des litiges/ Fédération Française de tennis

89 rue Escudier 92100 Boulogne Billancourt

Le délai d'appel contre la décision de la Commission des litiges statuant en matière électorale expire 48 heures à compter de sa publication sur le site internet de la Ligue concernée.

La commission compétente statue en dernier ressort 48 heures au moins avant le début de l'assemblée générale.

Le droit d'appel appartient au Président de Ligue, au Président de la Fédération Française de Tennis, aux têtes de liste et, dans le cas d'un scrutin uninominal, aux candidats directement concernés.

Des dites opérations, il est dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit

Lido GALLO

Responsable de la Commission Régionale des Litiges



DECLARATION DE CANDIDATURE

Je soussigné,
Philippe MEDORI, agissant en qualité de Tête de liste de la Liste « CAMPEMU TENNIS »

Déclare être candidat à l'élection du Comité de direction de la Ligue Corse de tennis avec la liste que je conduis composée comme suit :

	Mme / Mr	Nom et Prénom	N° de licences C 2024 et 2025 délivrées dans une association affiliée	Délégués titulaires/ Délégués suppléants
1. Tête de liste	Mr	Philippe MEDORI	6088874 R	Délégué titulaire
2.	Mme	Paule ZAMPONI	0386548 K	
3.	Mr	Anthony ZARU	1925927 Y	Délégué suppléant
4.	Mme	Marie-Ange PERGOLA	5989895 E	
5.	Mr	Antoine FANCHI	5679563 M	
6.	Mme	Marie-Élisabeth TORRE	3109679 K	
7.	Mr	Joseph SIMONI	6596854 T	
8.	Mme	Marie-Laure ANTONETTI GRIMBERT	2325251 W	
9.	Mr	Nicolas GIUDICELLI	9186434 D	
10.	Mme	Michèle PEUCHOT	5973845 J	
11.	Mr	Jean-François COLONNA	6805165 T	
12.	Mme	Camille POLI CECCALDI	0976585 E	
13.	Mr	Frédéric CASAMATTA	6597758 A	
14.	Mme	Nadia GERONIMI GAFFAJOLI	0685116 R	
15.	Mr	Olivier MAISETTI	5495420 G	
16.	Mme	Mary-Maud FERRICELLI	6249232 T	
17.	Mr	Antoine RIOLI	4395051 D	
18.	Mme	Nadège LEONETTI	0158833 U	
19.	Mr	Fabrice COLOMBANI	2965447 L	
20.	Mme	Isabelle GIUDICELLI	5006766 L	
21.	Mr	Daniel GENDRE	5679491 J	
22.	Mme	Rachel COUAILLES	1957827 X	
23.	Mr	Arnaud GUILLOUX	8044423 M	
24.	Mr	Laurent CARCOPINO TUSOLI	5006425 R	

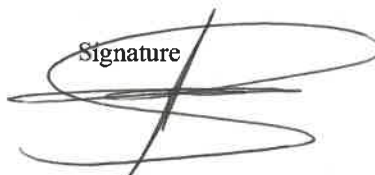
Je joins à la présente :

- Ma profession de foi ;
- Pour chaque candidat(e) ci-dessus cité(e) :
 - L'attestation d'acceptation de figurer sur la liste et sur l'honneur de l'absence de condamnation, sanction ou incompatibilités ;
 - La photocopie d'un document d'identité en cours de validité (CNI, passeport ou permis de conduire) ;
 - Pour le médecin, la photocopie de la carte professionnelle délivrée par l'Ordre des médecins ou, à défaut, tout document attestant exercer ou avoir exercé la profession de médecin.

Fait à Bastia

Le 20/09/2024

Signature





PROFESSION DE FOI

Cher(e) Ami(e), cher(e) collègue, cher(e) président(e),

Alors que la fin de notre mandat approche, nous nous préparons à une nouvelle échéance importante : les élections de notre comité de direction pour la période 2024-2028, qui auront lieu le dimanche 10 novembre prochain.

C'est entouré d'une équipe de bénévoles motivés et compétents que j'ai pris la décision de me représenter à la présidence de notre ligue.

Ensemble, nous avons mené des transformations significatives, dont le but principal a toujours été de soutenir et de renforcer les clubs de la ligue Corse.

Notre objectif a été de créer un environnement propice à la croissance et au développement de chaque club, en améliorant les infrastructures, en augmentant les ressources et en développant des programmes adaptés à leurs besoins.

Nous avons également initié un projet ambitieux : la création d'un Centre de formation, qui constituera un atout majeur dans le développement et l'encadrement de la pratique. Nous avons ainsi formé un nombre important de nouveaux enseignants pour accompagner cette dynamique.

En parallèle, nous avons poursuivi nos efforts en faveur de la compétition, un pilier central de notre mission.

Grâce au soutien actif des clubs, nous avons renforcé notre compétition régionale tout en pérennisant notre circuit de tournois qualificatifs, unique au niveau national.

Un nouveau rendez-vous professionnel est venu compléter cette année l'offre Internationale.

Par ailleurs, nous avons diversifié nos actions en promouvant le sport santé, le sport loisir, le sport à l'école et l'Urban tennis.

Ensemble, nous pouvons non seulement développer et promouvoir le tennis, mais aussi offrir une véritable opportunité à chacun de découvrir et de pratiquer d'autres disciplines, comme le Padel, le Beach Tennis ou encore le Pickleball.

Cette liste est soutenue par Germain Roesch, Vice-Président de la FFT, Président de la Ligue de l'Île-de-France et candidat à la Présidence de notre Fédération.

C'est en étroite collaboration avec lui et ses équipes que nous travaillons tous ensemble pour valoriser la force collective.



Enfin, je souhaite mettre en lumière l'importance des valeurs humaines dans notre engagement bénévole.

Au sein de notre équipe, comme dans nos clubs, nous portons haut les valeurs d'écoute, de bienveillance et de démocratie. Celles-ci sont au cœur de toutes nos actions et continueront de guider notre travail collectif.

Ensemble, avec détermination et passion, nous continuerons à avancer pour le bien de nos clubs et à faire prospérer les pratiques sportives au sein de la ligue Corse.

Avec ma liste je m'engage à mettre en œuvre la politique fédérale.

Je vous remercie de votre confiance et de votre engagement continu.

Bien sportivement,

Philippe MEDORI

Candidat à la Présidence de la Ligue Corse de Tennis

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the printed name.